

RAYONNEMENT

Politique de développement durable

ADOPTION	RÉSOLUTIONS
2008-05-15	CA-265-2647
MODIFICATIONS	RÉSOLUTIONS
2012-11-15	CA-301-3112
2021-12-06	CA-377-4365
ABROGATION	RÉSOLUTION

SECTION 1 – DISPOSITIONS INITIALES

1.1 OBJET

Alors que la viabilité du développement économique et social de nos communautés est devenue indissociable de la préservation des écosystèmes et que l'équité intergénérationnelle s'impose, pour ne pas compromettre l'avenir des générations présentes et futures, l'École de technologie supérieure (ÉTS), conformément à sa mission d'enseignement et de recherche, est en mesure de contribuer activement à la compréhension, la promotion et la mise en œuvre du développement durable.

L'ÉTS se veut un moteur de changement positif majeur. Forte de ses enseignants, de ses chercheurs, de ses étudiants, de son personnel et de son écosystème, elle forme la relève scientifique et développe les innovations dont l'industrie, le Québec et la planète ont besoin dans leur transition vers un monde durable et résilient.

Pour cela, l'ÉTS travaille à créer une culture organisationnelle, d'enseignement et de recherche qui soutienne les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies, basée sur la collaboration interdisciplinaire, la diversité et l'engagement de toute sa communauté. Elle met en place les espaces, les outils et les pratiques permettant de stimuler l'innovation, de partager les connaissances, de consommer et d'agir de façon responsable.

1.2 CHAMPS D'APPLICATION

La Politique s'applique à toute personne qui étudie ou qui travaille à l'ÉTS, chacun en est gardien.

L'ÉTS s'attend à ce que les actions de tous les membres de la communauté de l'ÉTS s'insèrent dans une volonté d'atteindre les ODD et qu'ils agissent en citoyens responsables et respectueux des valeurs et des pratiques de développement durable.

L'ÉTS s'attend également à la coopération de ses fournisseurs de produits et services dans l'application de la présente Politique.

1.3 PILIERS ET ORIENTATIONS

Dans le respect des lois, des politiques, des règlements et des ressources disponibles, la Politique et les orientations qui en découlent guident, dans une perspective d'amélioration continue, les interventions dans les quatre piliers suivants :

Pilier Enseignement

Devenir un acteur majeur du développement des compétences en ingénierie durable.

Orientations :

- Soutenir les départements et les professeurs dans l'inclusion des compétences clés en DD dans l'enseignement;
- Favoriser l'intégration et la mise en application des notions de DD par les étudiants.

Pilier Recherche

Stimuler la recherche et l'innovation en ingénierie durable.

Orientations :

- Supporter et mettre en valeur l'expertise de l'ÉTS en matière de DD;
- Favoriser l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité;
- Stimuler l'innovation dans les technologies durables.

Pilier Communautés

Offrir un milieu de vie écoresponsable, stimulant et convivial et faire une différence significative dans nos communautés.

Orientations :

- Aménager et verdir les espaces de l'ÉTS en s'inspirant de la nature afin de maximiser le bien-être des occupants;
- Augmenter et diversifier les interventions culturelles et artistiques;
- Mobiliser la communauté de l'ÉTS autour de ses engagements en DD;
- Augmenter l'impact de l'ÉTS dans la collectivité;
- Gérer les investissements de l'ÉTS de façon à soutenir l'atteinte des ODD;
- Assurer la gouvernance du DD en favorisant les modes de gouvernance participative.
-

Pilier Opérations

Devenir une référence de responsabilité dans les opérations et les approvisionnements de l'ÉTS.

Orientations :

- Favoriser la mobilité durable;
- Augmenter et diversifier les interventions culturelles et artistiques;
- Mobiliser la communauté de l'ÉTS autour de ses engagements en DD;
- Assurer un environnement bâti durable.

1.4 DÉFINITIONS – Dans la présente Politique, les termes suivants signifient :

a) « Développement durable » (DD) : Un développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

De plus, à l'instar de la ville de Montréal et du mouvement international mené par l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'ÉTS reconnaît que la culture est la 4^e sphère du développement durable au même titre que la société, l'économie et l'environnement.

b) « ODD » : Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

c) « Piliers » : Les 4 piliers mentionnés au point 1.3 de la présente Politique.

1.5 PRINCIPES DIRECTEURS

La présente Politique s'inspire des ODD des Nations-Unies, lesquels sont définis plus bas. Ces ODD guideront les décisions et les interventions de l'ÉTS dans ses différentes sphères d'activité.

ODD 1 : Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2 : Faim « zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

ODD 4 : Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 : Égalité entre les sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6 : Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10 : Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11 : Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 : Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte aux changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14 : Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ODD 15 : Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

SECTION 2 – MISE EN ŒUVRE

2.1 SOUS-COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SCDD)

La SCDD a été créée par la Commission des études (CE) le 28 janvier 2020.

2.1.1 Mandat de la SCDD

La SCDD a pour mandat de favoriser l'atteinte des ODD dans toutes les actions et activités de l'ÉTS. Son mandat couvre les quatre Piliers prévus au Plan d'action en DD de l'ÉTS.

Dans l'accomplissement de son mandat, la SCDD a pour fonctions de :

- Faire connaître et promouvoir les ODD auprès de l'ensemble de la communauté de l'ÉTS;
- Susciter et soutenir le développement d'activités conformes au DD au sein de l'ÉTS, et ce, dans chacun des Piliers;
- Mettre en valeur les réalisations des étudiants, professeurs et employés de l'ÉTS en matière de DD;
- Veiller à la mise en œuvre du Plan d'action en DD de l'ÉTS et à la mise à jour de la Politique;
- Rendre compte à la CE régulièrement et au moins une fois par année.

2.1.2 Composition

Président : Le Secrétaire général (SG), en tant que responsable du dossier du Développement durable

Membres :

- Le Directeur du CIRODD (ou son représentant.e);
- 1 professeur.e actif.ve en DD (nommé.e par la CE);
- 1 maître d'enseignement actif.ve en DD (nommé.e par la CE);
- Le président de Tributerre – Comité étudiant sur le DD (ou son représentant.e);
- Le conseiller en DD de l'AEÉTS (ou son représentant.e);
- La Doyenne des études (ou son représentant.e);
- Le Directeur du Service de la gestion des actifs immobiliers (ou son représentant.e);
- La Directrice du Service des finances, pour les approvisionnements (ou son représentant.e);
- Le Directeur du Service des communications et du recrutement étudiant (ou son représentant.e);
- Le conseiller en DD de l'ÉTS, qui agit comme secrétaire.

Les personnes nommées par la CE ont un mandat de deux ans, renouvelable.

2.2 ÉQUIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Équipe du développement durable, constituée notamment du conseiller en DD de l'ÉTS, coordonne la démarche de DD de l'ÉTS. Elle accompagne la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action ainsi que les activités de la SCDD.

L'Équipe du développement durable anime l'écosystème du DD dans la communauté de l'ÉTS en collaboration avec différents partenaires (Directions et Services, Tributerre, Fonds de développement durable de l'Association étudiante (FDDAÉÉTS), Fonds de recherche ÉTS sur les changements climatiques, etc.). Elle coordonne plusieurs comités de travail et accompagne les partenaires internes (étudiants, enseignants, chercheurs, entités de recherche, employés, cadres) et partenaires externes (Coop, Resto-Pub 100 génies, services alimentaires, etc.) dans leurs activités.

L'Équipe du développement durable contribue au rayonnement des actions de la communauté de l'ÉTS dans le domaine du DD par la communication interne et externe ainsi que par les partenariats externes et les activités de représentations.

Un membre de l'Équipe du développement durable siège au comité de gestion du FDDAÉÉTS en collaboration avec le conseiller en DD de l'AEÉTS.

2.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Étant donné que le DD a une portée transversale qui s'intègre dans toutes les dimensions de sa mission et doit se transposer dans l'ensemble des activités de l'ÉTS, la Politique DD est sous la responsabilité première du Directeur général. Celui-ci en confie la mise en oeuvre au Secrétaire général.

Les responsables des différentes directions et services ont la responsabilité de l'application de la Politique selon leur domaine de compétences.

La SCDD et l'Équipe du développement durable exercent un leadership et collaborent aux efforts collectifs de promotion des orientations et d'application de la Politique.

2.4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette Politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.